



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles

20 JUL. 2026

N° : 1463

Date :

APPEL N° 86/2026

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET TERMES DE REFERENCE (TDR)

Mission d'Accompagnement à la Mise en Place d'un
Système de Management de la Qualité (SMQ)
Conforme à la Norme ISO 9001 :2015
à Démarche Nativement Digitalisée



Référence AMI	INRGREF/AMI/SMQ-ISO9001/2015
Date de Publication	21/07/2026
Date Limite de Dépôt	31/08/2026
Langue des offres	Français (langue officielle des marchés publics tunisiens)

SOMMAIRE

Article 1 — Objet et Contexte Général de la Mission	3
Article 2 — Objectifs et Résultats Attendus	4
Article 3 — Consistance des Prestations — Phases de la Mission	5
Article 4 — Livrables de la Mission	7
Article 5 — Obligations du Prestataire	8
Article 6 — Pièces à Fournir par les Soumissionnaires	9
Article 7 — Grille d'Évaluation Technique et de Sélection	10
Article 8 — Délai d'Exécution et Modalités de Paiement	12



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



ARTICLE 1 — OBJET ET CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA MISSION

1.1 Présentation de l'Institut

L'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF) est un établissement public de recherche scientifique, placé sous la tutelle de l'État conformément à la législation et à la réglementation en vigueur relatives aux établissements publics de recherche scientifique, notamment celles propres aux établissements relevant de l'IRESA. Par ailleurs, l'INRGREF relève de l'Université de Carthage. Fondé en 1996, l'INRGREF constitue le principal centre de recherche tunisien dans les domaines du génie rural, de la gestion des ressources en eau, de la conservation des sols et de la foresterie méditerranéenne.

L'Institut est organisé autour de quatre laboratoires de recherche spécialisés, mobilisant un corps scientifique composé de chercheurs, d'ingénieurs, et de techniciens de haut niveau. Ses activités comprennent la recherche fondamentale et appliquée, l'encadrement de doctorants et de stagiaires universitaires, la réalisation d'analyses de laboratoire, ainsi que le transfert technologique vers le secteur agricole, forestier et rural.

L'INRGREF entretient des partenariats scientifiques avec des organismes nationaux (universités, instituts de recherche, centres techniques...) et internationaux (FAO, Union Européenne, IRD, institutions de financement bilatérales et multilatérales). A ce titre, l'Institut est tenu de se conformer aux standards de gouvernance, de traçabilité scientifique et de management institutionnel exigés par ces partenaires.

1.2 Justification du Besoin

Dans un contexte de modernisation de l'administration tunisienne et de compétition accrue pour l'accès aux financements de la recherche, l'INRGREF a identifié la nécessité stratégique de se doter d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) certifié conforme à la norme internationale ISO 9001 :2015.

Cette démarche répond à plusieurs impératifs institutionnels, à savoir :

- La conformité aux exigences de performance institutionnelle et de gouvernance fixées par l'IRESA (Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole) et le ministère de tutelle ;
- L'amélioration de l'efficacité organisationnelle par la formalisation, la traçabilité et l'optimisation des processus scientifiques, administratifs et de support ;
- Le renforcement de la crédibilité de l'Institut auprès des bailleurs de fonds internationaux (Horizon Europe, FAO, Banque Mondiale, Agence Française de Développement, etc.) pour lesquels la certification constitue un critère de sélection explicite ou un avantage compétitif déterminant ;
- La préparation aux accréditations ultérieures des laboratoires d'analyses conformément à la norme ISO/CEI 17025 :2017.

1.3 Spécificité de la Démarche : Digitalisation Native

L'INRGREF entend conduire sa démarche qualité selon un principe de digitalisation native et intégrale. Il ne s'agit pas d'une numérisation a posteriori d'un SMQ papier, mais de la conception d'un système entièrement dématérialisé dès son origine, intégrant :

- Un Gestionnaire Electronique de Documents (GED) centralisé, structuré et sécurisé ;
- Des workflows numériques de validation, revue et approbation des documents qualité ;
- Un tableau de bord de pilotage (dashboard) alimenté automatiquement par des indicateurs clés de performance (KPI) en temps réel ;



- Des formulaires électroniques dématérialisant l'ensemble des enregistrements qualité.

Le prestataire retenu devra démontrer une maîtrise avérée des outils et plateformes numériques adaptés à cet objectif.



ARTICLE 2 — OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

2.1 Objectif Général

La présente mission vise à doter l'INRGREF d'un Système de Management de la Qualité conforme à la norme ISO 9001 :2015, entièrement opérationnel, digitalisé et conduisant à l'obtention de la certification par un organisme certificateur accrédité, dans un délai maximum de douze (12) à dix-huit (18) mois à compter de la date de notification du marché.

2.2 Résultats Attendus

A l'issue de la mission, l'INRGREF devra disposer des livrables et acquis suivants :

a) Un SMQ conforme et documenté

- Cartographie complète et validée de l'ensemble des processus de l'Institut ;
- Manuel Qualité, politiques et objectifs qualité formellement approuvés par la Direction ;
- Procédures, instructions de travail et formulaires couvrant l'intégralité des exigences de la norme ISO 9001 :2015 ;
- Système de gestion des non-conformités, des actions correctives et préventives (CAPA) pleinement opérationnel.

b) Un personnel formé et sensibilisé

- Cadres dirigeants et membres du Comité Qualité formés aux principes du management de la qualité et à leurs responsabilités dans le SMQ ;
- Référents Qualité opérationnels et autonomes, aptes à conduire les audits internes ;
- Ensemble du personnel de l'Institut sensibilisé et impliqué dans la démarche qualité.

c) Une plateforme digitale opérationnelle

- GED déployée, paramétrée et accessible à l'ensemble des utilisateurs habilités ;
- Workflows de validation numérique des documents qualité entièrement configurés et testés ;
- Tableau de bord qualité (dashboard KPI) opérationnel, affichant en temps réel les indicateurs de suivi du SMQ ;
- Ensemble des enregistrements qualité numérisés et classés dans la GED.

d) Un audit à blanc validé

- Audit à blanc complet conduit par le prestataire selon les exigences de la norme ISO 9001:2015 ;
- Rapport d'audit à blanc détaillé identifiant les non-conformités résiduelles, les points sensibles et les observations ;
- Plan d'actions correctives post-audit à blanc, suivi et clôturé avant l'audit de certification officiel ;



ARTICLE 3 — CONSISTANCE DES PRESTATIONS (PHASES DE LA MISSION)

La mission est structurée en quatre (4) phases séquentielles. Le passage d'une phase à la suivante est conditionné par la validation formelle des livrables de la phase en cours par le Comité Qualité de l'INRGREF.

Phase 1 — Diagnostic et Cartographie (Durée indicative : 20 HJ)

1.1 Diagnostic organisationnel et analyse des écarts

- Revue documentaire de l'ensemble des documents, procédures et pratiques existants au sein de l'Institut ;
- Conduite d'entretiens individuels et collectifs avec les responsables des directions, laboratoires et services ;
- Évaluation de la maturité organisationnelle de l'Institut par rapport aux exigences de la norme ISO 9001:2015 (gap analysis structurée) ;
- Élaboration d'un rapport de diagnostic complet incluant une évaluation de la conformité par article de la norme (tableau de conformité chiffré) ;
- Présentation et validation du rapport par la Direction Générale et le Comité Qualité.

1.2 Cartographie des processus

- Identification et classification de l'ensemble des processus de l'Institut selon les catégories : processus de management, processus opérationnels (recherche, formation, analyses de laboratoire, transfert technologique), processus de support ;
- Élaboration de la cartographie globale des processus et des fiches de description détaillée de chaque processus : données d'entrée, données de sortie, indicateurs, ressources, acteurs responsables) ;
- Validation participative de la cartographie avec les responsables de processus désignés.

1.3 Diagnostic du niveau de digitalisation existant

- Inventaire des outils informatiques, logiciels et plateformes numériques actuellement utilisés par l'Institut ;
- Évaluation des besoins en infrastructure numérique (serveurs, accès réseau, droits d'accès) pour le déploiement du SMQ digitalisé ;
- Recommandations techniques sur la solution de digitalisation la plus adaptée au contexte et aux moyens de l'Institut.

Phase 2 — Formation (Durée indicative : 9 HJ)

2.1 Formation des cadres dirigeants et du Comité Qualité

Durée recommandée : **3 jours**. Contenu obligatoire :

- Enjeux et bénéfices du management de la qualité pour un établissement de recherche public ;
- Structure et exigences de la norme ISO 9001:2015 — Approche processus et pensée basée sur les risques ;
- Responsabilités de la direction dans le SMQ (contexte, politique, objectifs, revue de direction) ;
- Pilotage par indicateurs et tableau de bord qualité.



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريحية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



2.2 Formation des Référents Qualité et du Responsable Qualité

Durée recommandée : **5 jours**. Contenu obligatoire :

- Maîtrise complète des exigences de la norme ISO 9001:2015 (article par article) ; Ingénierie documentaire du SMQ : rédaction et gestion des procédures, instructions et enregistrements ; Gestion des non-conformités, actions correctives et préventives (cycle PDCA) ; **(2J)**
- Formation pratique à la conduite des audits internes qualité (normes ISO 19011) ; **(2J)**
- Prise en main opérationnelle de la plateforme digitale du SMQ (GED, workflows, tableaux de bord). **(1J)**

2.3 Sensibilisation de l'ensemble du personnel

Durée recommandée : **1 journée** par groupe. Contenu obligatoire :

- Présentation de la démarche qualité de l'Institut et de ses enjeux stratégiques ;
- Rôle et responsabilités de chaque agent dans le SMQ ;
- Présentation des nouveaux outils numériques et modes opératoires digitalisés.

Phase 3 — Ingénierie Documentaire et Paramétrage Digital (Durée indicative : 15 HJ)

3.1 Ingénierie documentaire du SMQ

- Élaboration collaborative (avec les responsables de processus) de l'ensemble des documents du SMQ : Manuel Qualité, procédures obligatoires et opérationnelles, instructions de travail, formulaires et enregistrements qualité ;
- Structuration et codification du système documentaire selon une nomenclature cohérente et pérenne ;
- Définition et validation des objectifs qualité mesurables et des indicateurs clés de performance (KPI) associés à chaque processus.

3.2 Paramétrage et déploiement de la plateforme digitale

- Installation, configuration et paramétrage de la solution de GED retenue ;
- Paramétrage des workflows numériques de validation des documents (circuits d'approbation, niveaux de signature, délais) ;
- Intégration des formulaires électroniques et des enregistrements qualité dématérialisés ;
- Paramétrage du tableau de bord KPI et des alertes automatiques ;
- Tests d'intégration, de sécurité (gestion des droits d'accès) et de performance ;
- Mise en place de la procédure de sauvegarde et d'archivage numérique sécurisé.

Phase 4 — Déploiement et Accompagnement (Durée indicative : 10 HJ)

- Accompagnement opérationnel des équipes lors de la mise en application effective du SMQ dans les activités quotidiennes de l'Institut ;
- Planification et notification formelle de l'audit interne selon les règles de l'art (programme d'audit, liste de diffusion) ;
- Conduite de l'audit interne sur l'ensemble des processus et de l'Institut, strictement selon les exigences de la norme ISO 9001 :2015 et les lignes directrices de la norme ISO 19011 ;
- Présentation des résultats au Comité Qualité et à la Direction Générale ;



- Suivi et vérification de la clôture des non-conformités identifiées ;
- Suivi de la remontée des non-conformités, des réclamations et des suggestions d'amélioration dans la plateforme digitale ;
- Ajustements correctifs de la plateforme digitale sur la base des retours d'utilisation ;
- Assistance à l'organisation et à la conduite de la première Revue de Direction du SMQ ;
- Accompagnement dans la sélection de l'organisme de certification accrédité et dans la préparation du dossier de candidature à la certification.

ARTICLE 4 — LIVRABLES DE LA MISSION

Le prestataire s'engage contractuellement à remettre les livrables ci-après, dans les délais convenus dans le planning détaillé validé lors du démarrage de la mission. Chaque livrable est soumis à la validation formelle du Comité Qualité de l'INRGREF, dont l'avis conditionne le déclenchement du paiement correspondant.

N°	Livrable	Description synthétique	Phase / Echéance
L-01	Rapport de diagnostic et gap analysis	Analyse détaillée des écarts entre les pratiques existantes et les exigences ISO 9001 :2015 ; tableau de conformité par article ; recommandations prioritaires.	Phase 1
L-02	Cartographie des processus	Carte globale des processus de l'Institut + fiches détaillées de chaque processus (entrées, sorties, KPI, acteurs, risques).	Phase 1
L-03	Rapport de diagnostic digital	Inventaire des outils existants, évaluation des besoins et recommandation de la solution de digitalisation adaptée.	Phase 1
L-04	Plan de déploiement du SMQ digitalisé	Calendrier détaillé de la mission, affectation des ressources, jalons de validation et plan de communication interne.	Phase 1
L-05	Supports de formation	Supports pédagogiques complets en format numérique éditables.	Phase 2
L-06	Comptes rendus de formation et listes d'émargement	Attestations de participation signées pour chaque session de formation.	Phase 2
L-07	Manuel Qualité	Document de référence du SMQ de l'Institut, validé par la Direction	Phase 3



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريقية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



		Générale.	
L-08	Procédures et instructions de travail	Ensemble des procédures obligatoires et opérationnelles codifiées, couvrant l'intégralité des processus cartographiés.	Phase 3
L-09	Formulaires et enregistrements qualité	Ensemble des formulaires électroniques intégrés à la plateforme digitale.	Phase 3
L-10	Tableau des objectifs et des KPI qualité	Objectifs qualité mesurables, indicateurs associés, valeurs cibles, fréquences de suivi et responsables.	Phase 3
L-11	Plateforme digitale opérationnelle	GED configurée, workflows validés, dashboard KPI actif, droits d'accès configurés, documentation technique et guide utilisateur.	Phase 3
L-12	Rapport d'audit	Rapport complet selon ISO 19011 : constats, non-conformités classées, observations, conclusion et avis de préparation à la certification.	Phase 4
L-13	Plan d'actions correctives post-audit	Actions correctives suite aux non-conformités de l'audit, délais, responsables et preuves de clôture.	Phase 4
L-14	Rapport de déploiement et de suivi	Bilan du déploiement opérationnel, compte rendu de la revue de direction.	Phase 4
L-15	Attestation de Préparation à la Certification	Attestation officielle signée par l'Expert Principal certifiant, sous sa responsabilité, la conformité du SMQ (ISO 9001:2015), le déploiement de la plateforme digitale et l'aptitude finale de l'INRGREF à subir l'audit de certification externe	Phase 4

ARTICLE 5 — OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

5.1 Clause de Confidentialité et de Secret Professionnel

Le prestataire retenu s'engage irrévocablement, pour lui-même et l'ensemble de ses collaborateurs, consultants et sous-traitants éventuellement autorisés, à observer une confidentialité stricte et absolue sur l'ensemble des



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



informations, données, documents et connaissances auxquels il aura accès dans le cadre de l'exécution de la présente mission.

Cette obligation de confidentialité porte notamment sur : les données scientifiques, les résultats de recherche non publiés, les données financières et budgétaires de l'Institut, les données à caractère personnel des agents, les informations relatives aux partenariats et aux projets en cours, ainsi que tout document interne de l'Institut.

L'obligation de confidentialité prend effet à compter de la date de notification du marché et demeure en vigueur pendant une durée de cinq (5) ans après la date de réception définitive des prestations. La violation de cette clause expose le prestataire à des poursuites judiciaires et à la résiliation du contrat à ses torts exclusifs, sans préjudice de l'indemnisation des dommages subis par l'INRGREF.

5.2 Interdiction de Sous-traitance sans Accord Préalable

Le prestataire ne peut, sous aucune forme et sous aucun prétexte, sous-traiter tout ou partie des prestations objet du présent marché sans avoir préalablement obtenu l'accord écrit et exprès de l'INRGREF.

Toute demande de sous-traitance doit être adressée à l'INRGREF par lettre recommandée, en précisant : l'identité du sous-traitant proposé, les prestations concernées, les montants correspondants et les qualifications du sous-traitant. L'INRGREF dispose d'un délai de quinze (15) jours ouvrables pour notifier son accord ou son refus motivé.

Le recours à la sous-traitance ne dégage en aucun cas le titulaire du marché de sa responsabilité envers l'INRGREF quant à la bonne exécution de l'ensemble des prestations. La sous-traitance non autorisée constitue un motif de résiliation aux torts du prestataire.

5.3 Autres Obligations

- Le prestataire s'engage à respecter les dispositions du Code des Marchés Publics tunisien en vigueur et toute réglementation applicable à la nature de la mission ;
- Le prestataire est tenu d'assister aux réunions de suivi convoquées par le Comité Qualité de l'INRGREF et de transmettre des rapports d'avancement mensuels ;
- Le prestataire désigne un Chef de Projet unique, interlocuteur responsable vis-à-vis de l'INRGREF, dont l'identité ne peut être modifiée sans accord préalable écrit de l'Institut.

ARTICLE 6 — PIÈCES À FOURNIR PAR LES SOUMISSIONNAIRES

L'offre du soumissionnaire doit impérativement comprendre les deux volets suivants, présentés séparément dans deux enveloppes cachetées distinctes.

6.1 Offre Technique

L'offre technique doit être rédigée en langue française, paginée, reliée et présentée de manière claire et structurée. Elle comprend obligatoirement :

a) Note méthodologique et pièces administratives

- Registre de commerce ou acte juridique équivalent attestant l'existence légale du soumissionnaire ;
- Attestation de situation envers la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ou équivalent, établissant la régularité de la situation du soumissionnaire au titre des cotisations sociales ;
- Compréhension détaillée du contexte spécifique de l'INRGREF et des enjeux de la mission ;



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



- Méthodologie proposée pour chaque phase, outils et techniques utilisés ;
- Solution de digitalisation proposée (GED, workflows, tableau de bord KPI) : description technique, justification du choix et références d'utilisation prouvées ;
- Planning prévisionnel détaillé de la mission (diagramme de Gantt ou équivalent).

b) Curriculum Vitae des experts

- CV détaillé du Chef de Projet / Expert Principal, comportant : état civil complet, diplômes (avec copies), certifications professionnelles (avec copies), expériences professionnelles chronologiques.
- CV des experts associés, le cas échéant.
- Liste des missions menées, accompagnée pour chacune d'elles d'une Attestation de Bonne Fin d'Exécution (ou équivalent) délivrée par le client et signée par son représentant habilité ;

6.2 Offre financière

Les soumissionnaires sont tenus de présenter leur offre financière en stricte conformité avec le modèle de formulaire fourni en **Annexe** du présent document.

ARTICLE 7 — GRILLE D'EVALUATION TECHNIQUE ET DE SÉLECTION

7.1 Principes d'Évaluation

L'évaluation des offres techniques est réalisée par la Commission de Dépouillement de l'INRGREF, constituée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics tunisien. L'évaluation est conduite sur la base de la présente grille, qui est opposable à tous les membres de la Commission et à tous les soumissionnaires.

Le score technique total est établi sur **cent (100) points**. Tout soumissionnaire obtenant un score technique inférieur à **soixante-quinze (75) points** est automatiquement éliminé et son offre financière ne sera pas ouverte. Ce seuil d'élimination est non-négociable.

7.2 Grille Détaillée d'Évaluation (100 points)

Rubrique	Critère d'Évaluation	Score Max.
C1 : Qualification du Chef de Projet / Expert Principal	Diplôme universitaire :	
	• Bac + 3 : licence ou équivalent : (5 pts) • Master/ingénieur/maîtrise : (7 pts) • Doctorat : (10 pts)	10 pts
	Lead implementer ISO 9001	5 pts
	Lead Auditor ISO 9001	5 pts
C2 : Expériences du Chef de Projet dans la mise en place des systèmes	5 pts pour chaque mission d'accompagnement à la mise en place d'un système de management (ISO 9001; ISO 45001; ISO 21001)	25 pts



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



de management		
C3 : Compétences en digitalisation	5 pts pour chaque mission de conception des plateformes/logiciels de gestion des processus opérationnels ou support.	20 pts
C4 : Compétences en animation des formations	3 pts pour chaque formation en relation avec cette mission : (Audit interne, conception des processus, management des risques, indicateurs et tableaux de bord, les exigences des normes ISO 9001, 21001....)	25 pts
C5 : Note méthodologique	• Clarté de la reformulation des enjeux spécifiques au SMQ digital • Pertinence de la démarche et réalisme du planning • Qualité du plan de formation.	10 pts
TOTAL		100 pts

Seuil éliminatoire : Tout soumissionnaire n'atteignant pas un score technique global de 75 points sur 100 sera automatiquement écarté de la procédure de sélection. Son offre financière ne sera pas ouverte.

ARTICLE 8 — DÉLAI D'EXÉCUTION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

8.1 Délai Global d'Exécution

Le délai global d'exécution de la mission est fixé à douze (12) mois à compter de la date de notification du marché par l'INRGREF au prestataire retenu. Ce délai est de rigueur et comprend l'ensemble des phases de la mission, incluant les périodes de révision et de validation des livrables par le Comité Qualité.

Un planning d'exécution détaillé, élaboré conjointement avec le prestataire lors de la réunion de démarrage (kick-off), sera annexé au contrat et constituera un engagement contractuel.

8.2 Modalités de Paiement

Le règlement des prestations est effectué par tranches conditionnées à la validation formelle des livrables correspondants par le Comité Qualité de l'INRGREF. Le calendrier de paiement est le suivant :



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles

Tranche	Condition de déclenchement du paiement	Pourcentage du montant total HT	Livrables validés
T1	Validation par le Comité Qualité du rapport de diagnostic, de la cartographie des processus et du plan de déploiement (L-01, L-02, L-03, L-04)	30 %	L-01 à L-04
T2	Validation de l'ensemble des supports de formation et réalisation de toutes les sessions de formation (L-05, L-06)	20 %	L-05, L-06
T3	Validation de l'ensemble du corpus documentaire du SMQ et de la plateforme digitale opérationnelle (L-07 à L-11)	30 %	L-07 à L-11
T4	Validation du rapport d'audit à blanc, clôture des non-conformités et remise de l'Attestation de Préparation à la Certification (L-12, L-13, L-14, L-15)	20 %	L-12 à L-15

La validation de chaque livrable par le Comité Qualité est prononcée dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrables à compter de la date de remise du livrable par le prestataire. En cas de livrable non-conforme, le Comité Qualité adresse au prestataire, dans le même délai, un procès-verbal de réserves motivé. Le prestataire dispose alors d'un délai de dix (10) jours ouvrables pour remettre une version corrigée.

Le paiement est effectué par l'INRGREF dans un délai maximum de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de validation formelle du livrable par le Comité Qualité, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics tunisien.

DISPOSITIONS FINALES

Droit Applicable et Juridiction Compétente

Le présent appel à manifestation d'intérêt et tout contrat qui en découlerait sont soumis au droit tunisien, notamment aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur. Tout litige relatif à l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation du contrat est de la compétence exclusive des juridictions administratives tunisiennes compétentes.





INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles

Adresse de Dépôt des Offres

Les offres doivent parvenir à l'INRGREF par voie de poste ou être déposées sous pli fermé directement au bureau d'ordres à l'adresse suivante " Rue Hédi EL Karray El Menzah IV, 1004 Tunis BP 10 Ariana 2080 TUNISIE" au plus tard **le 31/08/2026 à 12 heures locales**.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR

APPEL N° 86/2026

**Mission d'Accompagnement à la Mise en Place d'un
Système de Management de la Qualité (SMQ)
Conforme à la Norme ISO 9001:2015
à Démarche Nativement Digitalisée**

INRGREF

**Rue Hédi EL Karray El Menzah IV, 1004 Tunis
BP 10 Ariana 2080 TUNISIE**



Le Directeur Général de l'INRGREF

Cachet et Signature

Chargée De La Direction
De L'Institut National De Recherches
En Génie Rural, Eaux Et Forêts
Signature : Sihem Jebari



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles

Annexe

Offre financière

Les prix sont indiqués en Dinars Tunisiens

	UNITE	QTT	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
PHASE 1 — DIAGNOSTIC ET CARTOGRAPHIE (DUREE INDICATIVE : 20 HJ)	HJ	20		
PHASE 2 — FORMATION (DUREE INDICATIVE : 9 HJ)	HJ	9		
PHASE 3 — INGENIERIE DOCUMENTAIRE ET PARAMETRAGE DIGITAL (DUREE INDICATIVE : 15 HJ)	HJ	15		
PHASE 4 — DEPLOIEMENT ET ACCOMPAGNEMENT (DUREE INDICATIVE : 10 HJ)	HJ	10		
Total en HTVA				
TVA (19%)				
Total en TTC				

- Arrêté le montant de la présente consultation en (HTVA) à:
 - Le montant de la (TVA) :
 - Le montant total de la présente consultation en(TTC).....
- Tunis le :

Proposé par (Le soumissionnaire)

Vu et approuvé par

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'**INRGREF**

Chargée De La Direction
De L'Institut National De Recherches
En Genie Rural, Eaux Et Forêts
Signature: *Sihem Jebari*

